

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 22 OCTOBRE 2025
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 38

Nb. de représentés : 6

Nb. d'absents : 9

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux octobre à 17h08, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LCRION, Maire.

AFFAIRE N° 42/2071 :

Rapport sur la situation en matière de développement durable pour l'année 2025

ETAIENT PRESENTS :

MM. LORION David, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANE Jean François, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, PALIOD Marie Claude, KHELIF David, BRINDON Marie Line, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ARAYE Hélène, BEDIER Corine, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal, BOYER Thierry.

REPRESENTE (S) :

MM. FERDE Thérèse (par M. MINATCHY Mariot), GUIEN Marie Claire (par M. DAMOUR Kichena), PERIANAYAGOM Albert (par M. TAN Willy), MALET Viviane (par M. LORION David), HOARAU Berthe Denise (Mme PAPY Anne Marie), BELLON Stéphen (par Mme AHO NIENNE Sandrine).

ABSENTS :

MM. MOREL Didier, ACAPANDIE Freddy, RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 27 octobre 2025 et la convocation du Conseil Municipal faite le 15 octobre 2025.



David LORION

Affaire n°42/2071 : Rapport sur la situation en matière de développement durable pour l'année 2025.

Direction Générale des Services

Le Maire rappelle à l'Assemblée que depuis la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants doivent produire annuellement un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de leur collectivité, les politiques qu'elles mènent sur leur territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer leurs actions au regard des exigences exposées dans la loi.

L'édition 2025 du rapport de développement durable de la Ville de Saint-Pierre rend ainsi compte de l'impact des politiques publiques menées, mais aussi des perspectives qui s'y dégagent pour les années à venir au regard de 5 exigences :

- La lutte contre le changement climatique,
- Le renforcement de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et les générations,
- La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources,
- L'épanouissement de tous,
- L'émergence des modes de production et de consommation responsables.

A travers ce rapport, il s'agit pour la Ville de Saint-Pierre, de permettre à son Assemblée délibérante de débattre des choix politiques structurants et de leur cohérence sur le territoire au regard des enjeux locaux, mais aussi des finalités du développement durable.

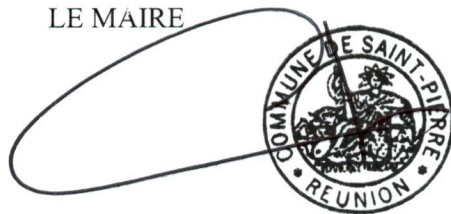
Ceci exposé,

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **DE PRENDRE ACTE de la présentation du rapport sur la situation en matière de développement durable pour l'année 2025.**



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



David LORION